

# Journals

No. 97

Monday, May 15, 2000

11:00 a.m.

# Journaux

N<sup>o</sup> 97

Le lundi 15 mai 2000

11 heures

## PRAYERS

### PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 11:00 a.m., pursuant to Standing Order 30(6), the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

Mr. Mancini (Sydney — Victoria), seconded by Ms. Hardy (Yukon), moved, — That, in the opinion of this House, the government should take into account regional unemployment rates when establishing or expanding government offices and agencies so that regions with high rates of unemployment are considered for any new job creation. (*Private Members' Business M-268*)

Debate arose thereon.

Pursuant to Standing Order 96(1), the Order was dropped from the Order Paper.

### GOVERNMENT ORDERS

The Order was read for the consideration at report stage of Bill C-26, An Act to amend the Canada Transportation Act, the Competition Act, the Competition Tribunal Act and the Air Canada Public Participation Act and to amend another Act in consequence, as reported by the Standing Committee on Transport with amendments.

Pursuant to Standing Order 76.1(5), the Speaker selected and grouped for debate the following motions:

Group No. 1 — Motions Nos. 1 to 4.

Group No. 2 — Motions Nos. 5 and 6.

Group No. 3 — Motion No. 7.

#### Group No. 1

Mrs. Desjarlais (Churchill), seconded by Ms. Hardy (Yukon), moved Motion No. 1, — That Bill C-26, in Clause 3, be amended by adding after line 42 on page 7 the following:

“(2.1) Every licensee who contravenes subsection (2) is guilty of an offence and is liable (a) on summary conviction, to the suspension of its licence for a period of up to five years and a fine of not more than \$25,000; or (b) on conviction on indictment, to the suspension of its licence for a period of up to five years and a fine of not more than \$50,000.”

## PRIÈRE

### AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 11 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

M. Mancini (Sydney — Victoria), appuyé par M<sup>me</sup> Hardy (Yukon), propose, — Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait tenir compte des taux de chômage régionaux quand il établit ou agrandit des bureaux et des organismes gouvernementaux en vue de stimuler la création d'emplois dans les régions où sévit le chômage. (*Affaires émanant des députés M-268*)

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du Feuilleton.

### ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada, la Loi sur la concurrence, la Loi sur le Tribunal de la concurrence et la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada et modifiant une autre loi en conséquence, dont le Comité permanent des transports a fait rapport avec des amendements.

Conformément à l'article 76.1(5) du Règlement, le Président choisit et groupe pour débat les motions suivantes :

Groupe n<sup>o</sup> 1 — motions n<sup>os</sup> 1 à 4.

Groupe n<sup>o</sup> 2 — motions n<sup>os</sup> 5 et 6.

Groupe n<sup>o</sup> 3 — motion n<sup>o</sup> 7.

#### Groupe n<sup>o</sup> 1

M<sup>me</sup> Desjarlais (Churchill), appuyée par M<sup>me</sup> Hardy (Yukon), propose la motion n<sup>o</sup> 1, — Que le projet de loi C-26, à l'article 3, soit modifié par adjonction, après la ligne 44, page 7, de ce qui suit :

« (2.1) Tout licencié qui contrevient au paragraphe (2) commet une infraction et encourt sur déclaration de culpabilité : a) par procédure sommaire, la suspension de sa licence pour une durée maximale de cinq ans et une amende maximale de 25 000 \$, ou l'une de ces peines; b) par mise en accusation, la suspension de sa licence pour une durée maximale de cinq ans et une amende maximale de 50 000 \$, ou l'une de ces peines. »

Motion No. 2 was not proceeded with.

Mrs. Desjarlais (Churchill), seconded by Ms. Hardy (Yukon), moved Motion No. 3, — That Bill C-26, in Clause 4, be amended by replacing lines 46 to 48 on page 9 and lines 1 to 3 on page 10 with the following:

“subsection (1) or (2) on its own motion.”

Mrs. Desjarlais (Churchill), seconded by Ms. Hardy (Yukon), moved Motion No. 4, — That Bill C-26, in Clause 4, be amended by adding after line 3 on page 10 the following:

“(6.1) Where the Agency makes a finding, under subsection (1), that an increase in fare is unreasonable, the Agency may, in the case where the increase during the year is at least 1.25 times the inflation index for that year, order an investigation of the circumstances surrounding the increase in fare and make any ruling it considers appropriate in the circumstances.”

Debate arose on the motions in Group No. 1.

The question was put on Motions Nos. 1, 3 and 4 and they were negated on division.

#### Group No. 2

Mrs. Desjarlais (Churchill), seconded by Ms. Hardy (Yukon), moved Motion No. 5, — That Bill C-26, in Clause 17, be amended by replacing line 29 on page 21 with the following:

“to which are attached more than 10% of the”

Mrs. Desjarlais (Churchill), seconded by Ms. Hardy (Yukon), moved Motion No. 6, — That Bill C-26, in Clause 17, be amended

(a) by replacing lines 1 to 3 on page 22 with the following:

“than 25% of the votes that may ordinarily be”

(b) by replacing lines 14 to 16 on page 22 with the following:

“votes to not more than 25% of the total number of votes”

(c) by deleting lines 18 to 22 on page 22.

Debate arose on the motions in Group No. 2.

The question was put on Motions Nos. 5 and 6 and they were negated on division.

#### Group No. 3

Mr. Guimond (Beauport — Montmorency — Côte-de-Beaupré — Île d'Orléans), seconded by Mr. Marchand (Québec East), moved Motion No. 7, — That Bill C-26, in Clause 18, be amended by adding after line 37 on page 22 the following:

“(2.1)(a) A body corporate referred to in subsection (3) shall comply within four years with Part V of the Official Languages Act and within seven years with Part VI of that Act.

(b) Air Canada and any other body corporate referred to in subsection (3) shall submit to the Treasury Board Secretariat an annual report containing the following data available to any Canadian citizen :

(i) the total number of English-speaking and French-speaking employees of the body corporate;

(ii) the number of English-speaking and French-speaking employees among management, pilots, flight attendants, mechanics and other employees of the body corporate;

La motion n° 2 n'est pas mise en délibération.

M<sup>me</sup> Desjarlais (Churchill), appuyée par M<sup>me</sup> Hardy (Yukon), propose la motion n° 3, — Que le projet de loi C-26, à l'article 4, soit modifié par substitution, aux lignes 44 à 46, page 9, et aux lignes 1 et 2, page 10, de ce qui suit :

« prendre les mesures visées aux paragraphes (1) ou (2). »

M<sup>me</sup> Desjarlais (Churchill), appuyée par M<sup>me</sup> Hardy (Yukon), propose la motion n° 4, — Que le projet de loi C-26, à l'article 4, soit modifié par adjonction, après la ligne 2, page 10, de ce qui suit :

« (6.1) L'Office peut, s'il conclut en application du paragraphe (1) qu'une augmentation de prix est excessive, dans le cas où l'augmentation au cours de l'année est d'au moins 1,25 fois le taux d'inflation pour cette année, ordonner une enquête sur les circonstances entourant l'augmentation et rendre l'ordonnance qu'il estime indiquée dans les circonstances. »

Il s'élève un débat sur les motions du groupe n° 1.

Les motions nos 1, 3 et 4, mises aux voix, sont rejetées avec dissidence.

#### Groupe n° 2

M<sup>me</sup> Desjarlais (Churchill), appuyée par M<sup>me</sup> Hardy (Yukon), propose la motion n° 5, — Que le projet de loi C-26, à l'article 17, soit modifié par substitution, à la ligne 32, page 21, de ce qui suit :

« de dix pour cent des droits de vote qui »

M<sup>me</sup> Desjarlais (Churchill), appuyée par M<sup>me</sup> Hardy (Yukon), propose la motion n° 6, — Que le projet de loi C-26, à l'article 17, soit modifié

a) par substitution, aux lignes 5 à 7, page 22, de ce qui suit :

« cent des droits de vote qui peuvent »

b) par substitution, aux lignes 20 à 22, page 22, de ce qui suit :

« à vingt-cinq pour cent du nombre total des votes exercés »

c) par suppression des lignes 24 à 30, page 22.

Il s'élève un débat sur les motions du groupe n° 2.

Les motions nos 5 et 6, mises aux voix, sont rejetées avec dissidence.

#### Groupe n° 3

M. Guimond (Beauport — Montmorency — Côte-de-Beaupré — Île d'Orléans), appuyé par M. Marchand (Québec-Est), propose la motion n° 7, — Que le projet de loi C-26, à l'article 18, soit modifié par adjonction, après la ligne 44, page 22, de ce qui suit :

(2.1)a) Toute personne morale visée au paragraphe (3) doit se conformer à la partie V de la Loi sur les langues officielles dans un délai de quatre ans et à la partie VI de la Loi sur les langues officielles dans un délai de sept ans.

b) Air Canada, ainsi que toute personne morale visée au paragraphe (3), doit soumettre annuellement un rapport auprès du Secrétaire du Conseil du Trésor contenant les données suivantes, lesquelles sont accessibles à tout citoyen canadien :

(i) le nombre total d'employés anglophones et le nombre total d'employés francophones que chacune d'elles compte;

(ii) le nombre d'employés anglophones et le nombre d'employés francophones que chacune d'elles compte parmi les cadres, les pilotes, les agents de bord, les mécaniciens et les autres employés;

(iii) the number, which cannot exceed 5% of the total number of employees of the body corporate, of employees who belong to the category "language unknown".

(c) The Commissioner of Official Languages may investigate any complaint relating to the delay to comply with Part VI of the Official Languages Act referred to in paragraph (a) and the result of the investigation, if it relates to the information referred to in paragraph (b), shall take precedence over the provisions of paragraph (b).

(d) In case of failure to comply with the provisions of paragraph (a) dealing with the delay to comply with Part VI of the Official Languages Act, the Governor in Council shall, before making a decision regarding measures to be taken to remedy the situation, consult with persons in the official language group adversely affected by that failure to comply.

(e) Within one year following the coming into force of this Act, the following documents shall be made available by Air Canada in the English and French languages and have equal force of law:

- (i) the Flight Operations Manual;
- (ii) the standard operating procedures;
- (iii) Flight Attendant Manual;
- (iv) memoranda;
- (v) administrative policies;
- (vi) contracts of employments."

Debate arose on the motion in Group No. 3.

The question was put on Motion No. 7 and it was negatived on division.

Mr. Collenette (Minister of Transport), seconded by Ms. Robillard (President of the Treasury Board), moved, — That the Bill, as amended, be concurred in at report stage.

The question was put on the motion and it was agreed to.

Accordingly, the Bill, as amended, was concurred in at report stage.

By unanimous consent, Mr. Collenette (Minister of Transport), seconded by Ms. Robillard (President of the Treasury Board), moved, — That the Bill be now read a third time and do pass.

Debate arose thereon.

#### STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

#### ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

#### DAILY ROUTINE OF BUSINESS

#### TABLING OF DOCUMENTS

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Lee (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) laid upon the Table, — Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to the following petitions:

(iii) le nombre d'employés appartenant au groupe « langue inconnue », lequel ne peut être supérieur à 5 % du nombre total d'employés que compte la personne morale.

c) Le Commissaire aux langues officielles peut faire enquête sur toute plainte visant le manquement à l'obligation de se conformer à la partie VI de la Loi sur les langues officielles dans le délai prévu à l'alinéa a), et les résultats de son enquête, lorsqu'ils visent les renseignements prévus à l'alinéa b), ont préséance sur ceux-ci.

d) En cas de manquement à l'obligation de se conformer à la partie VI de la Loi sur les langues officielles dans le délai prévu à l'alinéa a), le gouverneur en conseil consulte les intervenants du groupe de langue officielle lésé par le manquement avant de prendre sa décision sur les mesures de redressement qui s'imposent.

e) Dans un délai d'un an suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, les documents suivants sont produits par Air Canada en anglais et français, les deux versions ayant force de loi :

- (i) le manuel d'exploitation;
- (ii) le manuel d'utilisation normalisée;
- (iii) le manuel des agents de bord;
- (iv) les notes de services;
- (v) les politiques administratives;
- (vi) les contrats de travail. »

Il s'élève un débat sur la motion du groupe n° 3.

La motion n° 7, mise aux voix, est rejetée avec dissidence.

M. Collenette (ministre des Transports), appuyé par M<sup>me</sup> Robillard (présidente du Conseil du Trésor), propose, — Que le projet de loi, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport.

La motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, le projet de loi, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, M. Collenette (ministre des Transports), appuyé par M<sup>me</sup> Robillard (présidente du Conseil du Trésor), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

#### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

#### QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

#### AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

#### DÉPÔT DE DOCUMENTS

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) dépose sur le Bureau, — Réponses du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, aux pétitions suivantes :

— Nos. 362–1001, 362–1023, 362–1024 and 362–1056 concerning child poverty. — Sessional Paper No. 8545–362–16–16;

— No. 362–1055 concerning breast cancer. — Sessional Paper No. 8545–362–65–08.

#### GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Collette (Minister of Transport), seconded by Ms. Robillard (President of the Treasury Board), — That Bill C–26, An Act to amend the Canada Transportation Act, the Competition Act, the Competition Tribunal Act and the Air Canada Public Participation Act and to amend another Act in consequence, be now read a third time and do pass.

The debate continued.

The question was put on the motion and it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the third time and passed.

The House resumed consideration of the motion of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. MacAulay (Solicitor General of Canada), — That Bill C–33, An Act respecting the protection of wildlife species at risk in Canada, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Environment and Sustainable Development.

The debate continued.

#### NOTICE OF MOTION

Mr. Boudria (Leader of the Government in the House of Commons) gave notice of the intention to move a motion at the next sitting of the House, pursuant to Standing Order 78(3), for the purpose of allotting a specified number of days or hours for the consideration and disposal of the second reading of Bill C–25, An Act to amend the Income Tax Act, the Excise Tax Act and the Budget Implementation Act, 1999.

#### GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Anderson (Minister of the Environment), seconded by Mr. MacAulay (Solicitor General of Canada), — That Bill C–33, An Act respecting the protection of wildlife species at risk in Canada, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Environment and Sustainable Development.

The debate continued.

#### ADJOURNMENT

At 6:30 p.m., the Speaker adjourned the House until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

— n<sup>os</sup> 362–1001, 362–1023, 362–1024 et 362–1056 au sujet de la pauvreté des enfants. — Document parlementaire n<sup>o</sup> 8545–362–16–16;

— n<sup>o</sup> 362–1055 au sujet du cancer du sein. — Document parlementaire n<sup>o</sup> 8545–362–65–08.

#### ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Collette (ministre des Transports), appuyé par M<sup>me</sup> Robillard (présidente du Conseil du Trésor), — Que le projet de loi C–26, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada, la Loi sur la concurrence, la Loi sur le Tribunal de la concurrence et la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada et modifiant une autre loi en conséquence, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit.

La motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. MacAulay (solliciteur général du Canada), — Que le projet de loi C–33, Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Le débat se poursuit.

#### AVIS DE MOTION

M. Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes) donne avis de l'intention de proposer à une séance ultérieure de la Chambre, conformément à l'article 78(3) du Règlement, une motion attribuant un nombre spécifié de jours ou d'heures pour l'étude et la disposition de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–25, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la taxe d'accise et la Loi d'exécution du budget de 1999.

#### ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Anderson (ministre de l'Environnement), appuyé par M. MacAulay (solliciteur général du Canada), — Que le projet de loi C–33, Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Le débat se poursuit.

#### AJOURNEMENT

À 18 h 30, le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.